

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.07.2023 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 18.07.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Vitres et Surfaces Désinfectant**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Utilisations identifiées :
Nettoyant désinfectant tous types de surfaces non poreuses pour usage intérieur.
Utilisation strictement professionnelle.
Utilisations déconseillées : aucune, à notre connaissance.
- **Emploi de la substance / de la préparation** : mélange
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
ACTION PIN
ZI de Cazalieu
CS 60030
40260 CASTETS
FRANCE
tel: 33-(0)-558550700
fax: 33-(0)-558550707
fds@action-pin.fr
- **Service chargé des renseignements:** Commercial
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence** ORFILA (INRS) : + 33 (0) 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
 GHS05 corrosion

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.
Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classé et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS05

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
Acide lactique
- **Mentions de danger**
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- **Conseils de prudence**
P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.07.2023

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 18.07.2023

Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Vitres et Surfaces Désinfectant

(suite de la page 1)

- P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
- P406 Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/récipient en avec doublure intérieure résistant à la corrosion.

- **2.3 Autres dangers**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description:** Préparation nettoyante et désinfectante.

· Composants dangereux:

CAS: 79-33-4 Reg.nr.: 01-2119474164-39	Acide lactique	⚠ Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318	3,2%
CAS: 1569-01-3 EINECS: 216-372-4 Numéro index: 001-569-01-3 Reg.nr.: 01-2119474443-37	1-propoxy-2-propanol	⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Eye Irrit. 2, H319	2-4%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Remarques générales:** Ne pas laisser les sujets sans surveillance.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
Enlever les lentilles de contact.
- **Après ingestion:**
Si la personne est consciente, rincer la bouche.
Laisser à jeun. Ne pas faire vomir.
Demander immédiatement conseil à un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone (CO2)
Mousse
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.07.2023

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 18.07.2023

Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Vitres et Surfaces Désinfectant

(suite de la page 2)

- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Equipement de protection individuel.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas jeter directement dans l'environnement.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Nettoyer soigneusement le lieu de l'accident. Les produits qui conviennent sont:
Eau
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la rubrique 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection individuelle, consulter la rubrique 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Ne pas mélanger avec d'autres produits.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans l'emballage d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Température maximale de stockage:** < 35°C
- **Température minimale de stockage:** > 0°C
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés**
Prévoir des fontaines oculaires et une bonne ventilation dans les locaux où le produit est manipulé de façon constante et en grandes quantités.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Lire les instructions d'emploi avant utilisation.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Éviter tout contact avec les yeux.
- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.07.2023 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 18.07.2023

Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Vitres et Surfaces Désinfectant

(suite de la page 3)

· Protection des mains:

Produit non classé irritant/corrosif pour la peau, cependant pour plus de sécurité, port des gants conseillé lors du transvasement

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Recommandé : caoutchouc nitrile

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et est à respecter.

· Protection des yeux/du visage


Lunettes de protection (EN 166)

Porter des lunettes de protection lors du chargement du produit dans le pulvérisateur à gâchette et lors de l'application. Minimiser les éclaboussures et les déversements lors du chargement du produit dans le pulvérisateur à gâchette. Afin de minimiser l'exposition faciale lors de l'utilisation du produit, l'application par pulvérisation doit être effectuée vers le bas. Éviter le contact avec les surfaces traitées.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
· Indications générales.
· État physique

Liquide.

· Couleur:

Incolore

· Odeur:

Florale

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

100°C (eau)

· Inflammabilité

Non applicable.

· Point d'éclair:

>80 °C

· Température d'auto-inflammation

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· pH à 20 °C

1,8-2,4

· Viscosité:

Non déterminé.

· Solubilité
· l'eau:

Entièrement miscible

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Sans objet.

· Densité et/ou densité relative
· Densité à 20 °C:

1,005 g/cm³

· 9.2 Autres informations
· Aspect:
· Forme:

Liquide limpide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.
· Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif.

· Informations concernant les classes de danger physique
· Substances et mélanges explosibles

néant

· Gaz inflammables

néant

· Aérosols

néant

· Gaz comburants

néant

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.07.2023 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 18.07.2023

Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Vitres et Surfaces Désinfectant

(suite de la page 4)

• Gaz sous pression	néant
• Liquides inflammables	néant
• Matières solides inflammables	néant
• Substances et mélanges autoréactifs	néant
• Liquides pyrophoriques	néant
• Matières solides pyrophoriques	néant
• Matières et mélanges auto-échauffants	néant
• Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
• Liquides comburants	néant
• Matières solides comburantes	néant
• Peroxydes organiques	néant
• Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	
Peut être corrosif pour les métaux.	
• Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Ne pas mélanger avec d'autres produits.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Aucun, dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 79-33-4 Acide lactique

Oral	LD50	3.543 mg/kg (rats femelles) 4.936 mg/kg (rats mâles) >2.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	7,94 mg/l (rats, mâle et femelle)

CAS: 68891-38-3 Lauryl ether sulfate de sodium

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Pas d'effet d'irritation pour la peau confirmé par test OECD n° 439 (Test method B.46).
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Sévère irritation des yeux confirmée par test OECD n°405 - B.5 (test réalisé sur une formule similaire).
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.07.2023 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 18.07.2023

Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Vitres et Surfaces Désinfectant

(suite de la page 5)

- **Toxicocinétique, métabolisme et distribution** données non disponibles à ce jour
- **Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)** données non disponibles à ce jour
- **Toxicité par administration répétée** données non disponibles à ce jour
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique:**

CAS: 79-33-4 Acide lactique	
------------------------------------	--

NOEC	1.900 mg/l (algues)
------	---------------------

EC50	130 mg/l (daphnies)
------	---------------------

EC/LC50/96h	130 mg/l (poisson)
-------------	--------------------

CAS: 68891-38-3 Lauryl ether sulfate de sodium	
---	--

EC0	>100 mg/l (bactéries)
-----	-----------------------

LC50	>10-100 mg/l (poisson)
------	------------------------

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Les agents tensioactifs contenus sont biodégradables.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Solubilité avec l'eau : soluble
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** données non disponibles à ce jour
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Elimination du produit/de l'emballage**
La réutilisation de l'emballage est proscrite.
Recycler ou éliminer l'emballage par un collecteur ou un organisme agréé.
Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur. Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.
- **Code déchet:**
07 06 : déchet provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques
20 01 29: détergent contenant des substances dangereuses
15 01 10*: Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Bien vider et bien rincer; rendre inutilisable.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau

FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.07.2023 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 18.07.2023

Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Vitres et Surfaces Désinfectant

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR, IMDG, IATA UN1760

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR UN1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Acide lactique)

· IMDG, IATA CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (Lactic acid)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, IMDG, IATA



· Classe 8 Matières corrosives.

· Étiquette 8

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA III

· 14.5 Dangers pour l'environnement

· Polluant marin: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières corrosives.

· Code danger: 80

· No EMS: F-A,S-B

· Stowage Category A

· Stowage Code SW2 Clear of living quarters.

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités limitées (LQ)

5L

· Quantités exceptées (EQ)

Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

· Catégorie de transport

3

· Code de restriction en tunnels

E

· IMDG

· Limited quantities (LQ)

5L

· Excepted quantities (EQ)

Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

· "Règlement type" de l'ONU:

UN 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (ACIDE LACTIQUE), 8, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.07.2023

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 18.07.2023

Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Vitres et Surfaces Désinfectant

(suite de la page 7)

• **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Références législatives :

• **Informations relatives au Règlement Détergents CE n° 648/2004 et 907/2006****Contient parmi d'autres constituants:**

• **moins de 5%:**

agents de surface anioniques

désinfectant (acide lactique)

• **Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail français:**

Tableau n°84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde

• **Règlement (UE) n° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides. Substance(s) active(s) :**

Substance active : acide lactique : CAS n° 79-33-4 : 32,33 g/l (n°AMM : FR-2022-0004-04-01). TP2 et TP4.

• **Règlement REACH (CE) n°1907/2006 :**

Substances en annexes XIV (autorisation) et XVII (restriction) : aucune substance n'est reprise dans ces annexes.

• **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

• **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

• **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

• **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
218114-B3

• **Phrases R et/ou H pertinentes:**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H314 Provoque des graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

• **Service établissant la fiche technique:** Marketing

• **Date de la version précédente:** 11.07.2023• **Numéro de la version précédente:** 5

• **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.07.2023

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 18.07.2023

Nom du produit: le VRAI PROFESSIONNEL Vitres et Surfaces Désinfectant

(suite de la page 8)

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Mise à jour selon le Règlement (UE) 2020/878.

Version CLP 1.6

FR